



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Le Cabinet

Cayenne, le mardi 16 mai 2017

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 08-05/17 /Cab/Com

Communiqué



Déclaration de candidature aux élections législatives Scrutin des 10 et 17 juin en Guyane

Les candidatures aux élections législatives pourront être déposées au bureau des élections de la préfecture de Guyane, rue Fiedmond à Cayenne jusqu'au **vendredi 19 mai 2017 à 18h00, dernier délai.**

Les horaires de dépôt des candidatures correspondent aux horaires d'ouverture de la préfecture soit tous les jours de **07h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.**

Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous auprès du bureau des élections via le standard de la préfecture au **05 94 39 45 00.**

Lors du dépôt de candidature, le bureau des élections remettra au candidat un récépissé provisoire attestant du dépôt d'un dossier et faisant courir le délai nécessaire à l'étude de la recevabilité de celui-ci. A l'issue de ce délai, un récépissé définitif, attestant de l'acceptation ou du refus de candidature, sera transmis au candidat.

L'ensemble des documents nécessaires au dépôt de la candidature se trouvent sur le site de la préfecture de Guyane : **www.guyane.gouv.fr** (Politiques publiques/ Élections)